

Mairie de Saint-Loup-du-Gast
2 Place de la Mairie
53300 Saint-Loup-du-Gast

Séance du Conseil Municipal Le 18 Mars 2025 à 19h30

Présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Myriam Kacou, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absente : Christelle Charrier

Secrétaire de séance : Alfredo Dos Santos

Liste des Délibérations examinées par le Conseil Municipal

Délibération n° 2025-07 : Approbation du Compte de Gestion 2024

Délibération n° 2025-08 : Approbation du Compte Administratif 2024

Délibération n° 2025-09 : Vote des Subventions 2025

Délibération n° 2025-10 : Vote des Taux des impôts directs locaux 2025

Délibération n° 2025-11 : Vote du Budget Primitif 2025

Délibération n° 2025-12 : Affectation du Résultat de l'exercice 2024

Délibération n° 2025-13 : Activité Vélorail et Cabanes d'étapes

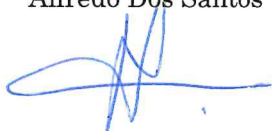
Création de deux emplois d'Adjointes d'animation territorial

Délibération n° 2025-14 : Régie de recettes Vélorail : Modification de l'Acte Constitutif

Ces délibérations ont été approuvés à la majorité des membres présents du Conseil Municipal

En Mairie, le 20 Mars 2025

Le Secrétaire de Séance,
Alfredo Dos Santos



Le Maire,
Marcel BARBÉ



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2025 – 07
Approbation du Compte de Gestion 2024

Le 18 Mars 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 08 Mars 2025

Date d'affichage : 25 Mars 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Myriam Kacou, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier

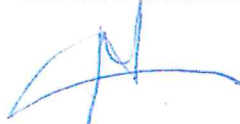
Secrétaire de séance : Alfredo Dos Santos

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité des membres présents le **Compte de Gestion de l'Exercice 2024** du Budget Principal de la commune, dressé par M. Charles Hoarau, Comptable au SGC de Mayenne, laissant apparaître le **Résultat de clôture** suivant :

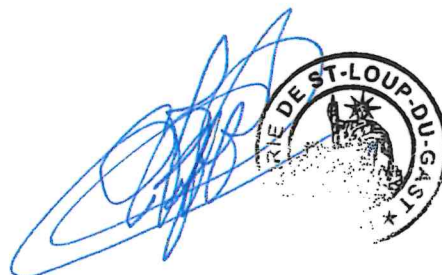
+ 123 106,92 €

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 20 Mars 2025

Le Secrétaire de Séance,
Alfredo Dos Santos



Le Maire,
Marcel Barbé



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 053-215302340-20250320-2025_07-DE

S L O U P

Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2025 – 08
Approbation du Compte Administratif 2024

Le 18 Mars 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 08 Mars 2025

Date d'affichage : 25 Mars 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 7

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Myriam Kacou, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier

Secrétaire de séance : Alfredo Dos Santos

**M. Le Maire ne participe pas au Vote du Compte Administratif 2024
et quitte la Salle du Conseil au moment du Vote.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian Chatellier, 1^{er} Adjoint, délibère sur le Compte Administratif 2024, dressé au préalable par M. Marcel Barbé, Maire et :

- **Vote et Arrête** à l'unanimité des membres présents les **Résultats définitifs** qui se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 268 861,94 €
Recettes : 331 723,84 €
Excédent Reporté 129 782,82 €
Excédent : 192 644,72 €

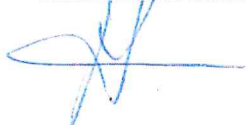
Section d'Investissement

Dépenses : 215 110,70 €
Recettes : 25 837,93 €
Excédent Reporté 119 734,97 €
Déficit : - 69 537,80 €

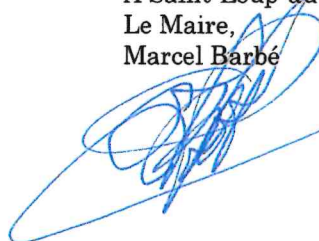
Résultat de clôture

Excédent 123 106,92 €

Le Secrétaire de Séance,
Alfredo Dos Santos



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 20 Mars 2025
Le Maire,
Marcel Barbé



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 053-215302340-20250320-2025_09-DE

SLOW

Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2025 – 09
Vote des Subventions 2025

Le 18 Mars 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 08 Mars 2025

Date d'affichage : 20 Mars 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Myriam Kacou, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier

Secrétaire de séance : Alfredo Dos Santos

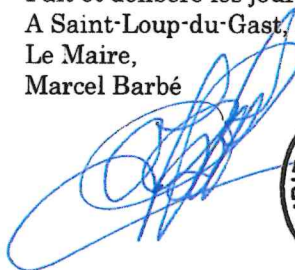
Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en voir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents les **Subventions** qui seront inscrites au Budget primitif 2025, comme suit :

Bénéficiaires	Subventions 2024	Subventions 2025
AFSEP (Sclérose en plaques)	50,00 €	50,00 €
France Alzheimer Comité Mayenne	50,00 €	50,00 €
IMC de la Mayenne	50,00 €	50,00 €
Ligue contre le Cancer Comité de la Mayenne	50,00 €	50,00 €
Comité des Fêtes	1 000,00 €	600,00 €
Lupi en Scène	1 000,00 €	600,00 €
Participation Classe de Neige RPIC Ambrières-les-Vallées	165,00 €	128,00 €
Participation Classe de Neige École Lassay-les-Châteaux	0,00 €	64,00 €
Polleniz - Adhésion Cotisation	92,00 €	94,38 €
Polleniz - Forfait Vesp'Action	50,00 €	50,00 €
Polleniz - Enveloppe Lutte Frelons Asiatiques	500,00 €	500,00 €
Vélos Rails de France	120,00 €	120,00 €
Label "Paysages de la Mayenne"	50,00 €	
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	50,00 €	55,00 €
UDAF de la Mayenne	60,00 €	60,00 €
SPA de la Mayenne	138,00 €	164,50 €
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre	40,00 €	40,00 €
Association Tilleuls et Coquelicots	350,00 €	200,00 €
Fondation 30 Millions d'Amis	0,00 €	
Total des Subventions	3 815,00 €	2 875,88 €
Vote de l'Assemblée des Subventions au Budget - Compte 65748		2 875,88 €

Le Secrétaire de Séance,
Alfredo Dos Santos



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 20 Mars 2025
Le Maire,
Marcel Barbé



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2025 – 10
Vote des Taux des impôts directs locaux 2025

Le 18 Mars 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 08 Mars 2025

Date d'affichage : 25 Mars 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Myriam Kacou, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier

Secrétaire de séance : Alfredo Dos Santos

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L.2121-29 et les Articles L.2331-1 et suivants ;

Vu le Code Général des impôts et notamment l'Article 1636 B sexies ;

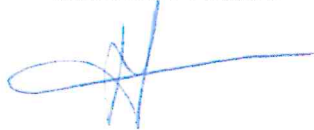
Vu le Budget Primitif 2025 de la commune de Saint-Loup-du-Gast ;

Considérant qu'il convient de fixer les Taux d'imposition pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties et la Taxe d'Habitation ;

Délibère, à la majorité des membres présents (7 Voix Pour et 1 Voix Contre)
les Taux d'imposition pour l'année 2025 comme les suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 45,85 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 46,26 %
- Taxe d'Habitation : 17,99%

Le Secrétaire de Séance,
Alfredo Dos Santos



Fait et délibéré le jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 20/03/2025
Le Maire,
Marcel Barbé



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 053-215302340-20250320-2025_10-DE

S L O U P

Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2025 – 11
Vote du Budget Primitif 2025

Le 18 Mars 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 08 Mars 2025

Date d'affichage : 20 Mars 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Myriam Kacou, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier

Secrétaire de séance : Alfredo Dos Santos

Le Vote du Budget Primitif 2025 a eu lieu après le Vote du Compte Administratif 2024.
Une Suspension de Séance a eu lieu entre les deux Votes.

Après présentation du Budget Primitif 2025 par M. le Maire, le Conseil Municipal :

• **Vote, à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2025, avec reprise des Résultats de l'Exercice N-1 et après le Vote du Compte Administratif, qui se présente comme suit :**

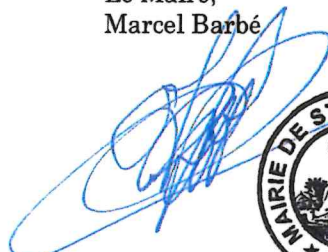
- Section de Fonctionnement : 413 842,24 €
- Section d'Investissement : 278 016,78 €

• **Autorise, à l'unanimité des membres présents, M. le Maire à opérer des Virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section de Budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.**

Le Secrétaire de Séance,
Alfredo Dos Santos



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 20 Mars 2025
Le Maire,
Marcel Barbé



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 053-215302340-20250320-2025_11-DE

Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2025 – 12
Affectation du Résultat de l'exercice 2024

Le 18 Mars 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 08 Mars 2025

Date d'affichage : 20 Mars 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Myriam Kacou, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier

Secrétaire de séance : Alfredo Dos Santos

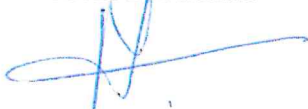
Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune présente à la Section de Fonctionnement un excédent de clôture de l'exercice 2024 de 123 106,92 € se présentant comme suit :

• Excédent Section de Fonctionnement 2024.....	+ 192 644,72 €
• Déficit Section d'Investissement	- 69 537,80 €
• Résultat de Clôture Exercice 2024	+ 123 106,92 €

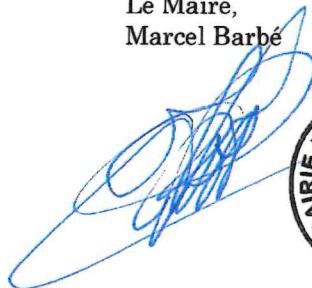
Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide
d'affecter le Résultat comme suit :

• Excédent Section de Fonctionnement 2024.....	+ 120 334,24 €
• Déficit Section d'Investissement	- 69 537,80 €
• Affectation Section Investissement.....	+ 72 310,48 €

Le Secrétaire de Séance,
Alfredo Dos Santos



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 20 Mars 2025
Le Maire,
Marcel Barbé



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 053-215302340-20250320-2025_12-DE

SLOU

Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2025 – 13

Activité Vélorail et Cabanes d'étapes :
Création de deux emplois d'Adjoints d'animation territorial

Le 18 Mars 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 08 Mars 2025

Date d'affichage : 25 Mars 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Myriam Kacou, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier

Secrétaire de séance : Alfredo Dos Santos

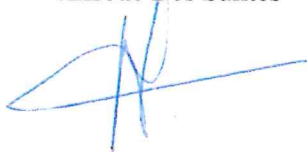
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents,

Vu l'Article L332-23 2 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant que pour assurer l'accueil de l'activité communale Vélorail et Cabanes d'étapes, il est nécessaire de créer deux emplois saisonniers ;

- **Décide de créer deux emplois d'Adjoints d'animation territorial**
pour la période d'accueil du 06 Avril 2025 au 31 Octobre 2025.
Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1.
- **Donne délégation au Maire** pour effectuer les recrutements, fixer les horaires de travail et l'autorise à signer les contrats de travail.

Le Secrétaire de Séance,
Alfredo Dos Santos



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 20 Mars 2025
Le Maire,
Marcel Barbé



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 053-215302340-20250320-2025_13-DE

Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2025 – 14

Régie de recettes activité Vélorail : Modification de l'Acte Constitutif

Le 18 Mars 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 08 Mars 2025

Date d'affichage : 25 Mars 2025

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Étaient présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Alfredo Dos Santos, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Myriam Kacou, Michèle Le Rai-Jousse, Jean-Claude Pochez

Absent(s) : Christelle Charrier

Secrétaire de séance : Alfredo Dos Santos

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'Acte Constitutif de la Régie de recettes du Vélorail nécessite quelques actualisations, sur les recommandations de la Régisseuse Floriane Chollet, qui a assisté à une formation sur les Régies en Décembre dernier.

Le Maire ajoute avoir reçu un avis favorable de Monsieur Hoarau, comptable des finances publiques, pour cette nouvelle version.

Suite à cet exposé et après présentation de l'Acte Constitutif modifié,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de modifier l'Acte Constitutif de la Régie de recettes de l'activité Vélorail comme présenté précédemment ;
- de modifier également l'Arrêté de Nomination du Régisseur Titulaire ;
- d'autoriser le Maire à prendre les Arrêtés correspondants afin que ces décisions puissent être appliquées.

Le Secrétaire de Séance,
Alfredo Dos Santos



Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 20/03/2025
Le Maire,
Marcel Barbé



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 053-215302340-20250320-2025_14-DE